

A Dieppe, le 18 JAN. 2011

liberté  
République  
égalité  
française  
fraternité

Madame, Monsieur,

Les copies ou extraits d'actes d'état civil de moins de cent ans sont délivrés gratuitement dans le respect de la loi. En ce qui concerne les actes de plus de cent ans, le devoir qui incombe à la collectivité est de proposer les registres à la consultation, communication dans leur version originale ou sur un support de substitution comme l'indique la loi.

Après enquête effectuée auprès des autres services d'archives, il apparaît que la majorité des établissements, possédant des actes d'état civil ou paroissiaux, sollicite une participation financière du demandeur d'actes généalogiques par courrier, pour le temps passé et la photocopie qui représentent un coût pour la collectivité.

Aussi, au regard du nombre important de demandes provenant essentiellement de généalogistes extérieurs, le Conseil Municipal a, par délibération du 16 décembre 2010, institué une double tarification pour les demandes d'actes généalogiques par courrier, à savoir :

Tarif 1 : 7 euros par acte délivré (actes sur microfilm) qui contribuent aux frais de logistique (envoi de deux courriers), de photocopies à partir du lecteur reproducteur de microfilms et du temps employé par l'agent pour ces missions.

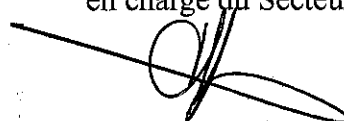
Tarif 2 : 12 euros par acte délivré (actes sans document de substitution, à transcrire) qui contribuent aux frais de logistique et du temps employé par l'agent pour transcrire ces actes.

C'est pourquoi, si vous en êtes toujours d'accord, nous vous demandons de bien vouloir retourner dûment complété, au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir, sis 1 quai Bérigny – 76374 Dieppe Cedex, le coupon ci-joint accompagné de votre règlement libellé à l'ordre du Trésor Public.

Vous remerciant de votre compréhension,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric ELOY  
Adjoint au Maire  
en charge du Secteur Culturel



Hôtel de ville  
Parc Jehan Ango • BP 226  
76203 Dieppe cédex

Tél. 02 35 06 60 00  
Fax 02 35 40 03 51

www.mairie-dieppe.fr